P.V. n° 16 au pôle de Gestion du Haillan

Présidente : Mme. BERTON.
Présents : Mme. DUCHENE-GONZALEZ – M. PRIETO.
Excusés : MM. CASSIAU - CORNIER – LATRUBESSE
Assistent : Mmes. COMBEAU (Présidente C.D. Féminines District 24 : en visioconférence) – MAAKARON (C.D. Féminines District 47) – HOURCAILLAOU (C.D. Féminines District 64 : en visioconférence) – BOLLATI (C.D. Féminines District 17) – ROULAUD (C.D. Féminines District 19 : en visioconférence) – VEDRINES (C.D. Féminines District 23 : en visioconférence) - MM. FORT (C.D. Féminine District 16 : en visioconférence) – MASSE (C.D. Féminines District 79) - LARBALETTE (C.D. Féminines District 86) – MONTANE (C.D. Féminines District 87).
Excusés : Mme. LUCAS (Présidente C.D. Féminines District 33) – MM. GUITON (C.T.R. D.A.P.) – QUARESMA.
Absents : Mmes. BERNARD – BOUTI – M. DAUBA.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 110 euros.
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

La réunion débute à 9h40 après un tour de table de présentation.
Natacha BERTON remercie l'ensemble des personnes présentes et débute par le 1er point de l'ordre du jour.

Un triste constat fait état de beaucoup de forfaits déclarés dans l'ensemble de nos catégories féminines (jeunes et seniors). La commission doit en connaitre les causes et trouver des solutions afin de pouvoir aider au mieux les clubs.

Dans un premier temps nous devons faire un état des lieux, l'idée est d'envoyer un questionnaire à l'ensemble de nos clubs.
Le message qui sera envoyé via ce questionnaire doit être accrocheur et expliquer la raison de cet envoi.
Ce questionnaire doit être envoyé directement aux Présidents des clubs (problème des courriels envoyés sur les messageries officielles des clubs qui ne sont pas toujours transférés aux bons destinataires).

Le titre de ce questionnaire doit être accrocheur (si on veut que tous les clubs y répondent).
Le temps de réponse qui sera laissé aux clubs est de 10 jours avec une relance qui sera effectuée 2 jours avant la date butoir.

Elaboration du questionnaire :

Des idées sont avancées :

- Sur la création d'un annuaire des clubs féminins et des responsables des équipes
- Sur la création d'une rubrique E.F.F. sur le site internet de la LFNA : « EFF c'est quoi ? » + cahier des charges et critères retenus
- Sur le nombre de joueuses U16F. et U17F. pouvant évoluer en Seniors
- Sur la création d'une double-licence (comme au rugby).

Lien pour le questionnaire Microsoft Forms qui va être mis en ligne :
https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=nOGQo_JLgkitFUn1Nq-sMXkCHfRK3HtJmzDqqhbok0hUN0ZQTEFYWEExSU5DWFNCVUlITzY0SUw3Qy4u

3 Groupes de Travail sont établis pour traiter les retours du questionnaire et chercher des solutions aux problématiques de nos clubs :

- ***Seniors*** : Mmes. Cécile MAAKARON - Valérie VEDRINES – Marie-Aude HOURCAILLAOU - Virginie ROULAUD – Anne-Marie COMBEAU – MM. Laurent LARBALETTE - Thierry MONTANE - Alexander PRIETO.
- ***Jeunes*** : Mmes. Valérie VEDRINES – Marie-Aude HOURCAILLAOU - Sandra ESCAQ (Dordogne) – MM. Claude FORT – Jean-Yves MASSE - Eric CORNIER - Hervé LATRUBESSE.
- ***Animation*** : Mmes. Cathy BOLLATI - Nathalie DUCHENE-GONZALEZ.

Damien DECHERF et Stéphane QUARESMA restent à se positionner sur un des groupes ci-dessus.

La commission s'est vu octroyer une enveloppe budgétaire en faveur des clubs féminins de la Nouvelle-Aquitaine. Le Président de la LFNA nous demande de présenter les critères pour obtenir ces aides et les sommes correspondantes.
Il est proposé que toutes les équipes féminines jeunes pourront en bénéficier en répondant au questionnaire. **3 niveaux de subvention sont établis**.
Pour les équipes féminines Seniors : si longévité de plus de 10 ans = dotation équipement (ballons ?).

Questionnaire :
1/ Avoir une équipe féminine qui participe aux pratiques ou compétitions U6/U18 ? (dans la limite de 80%) (entente possible).
2/ Avoir un éducateur diplômé par équipe ?
3/ Avoir un pourcentage de dirigeantes par rapport aux dirigeants ? (Vanessa doit regarder la moyenne régionale – nous pourrons proposer un chiffre en fonction de cela).

- **Niveau A** = 1 équipe dans chaque catégorie (U7 ou U9, U11 ou U13, U15 et U18) (minimum 4 équipes) + 1 éducateur pour chaque équipe
- **Niveau B** = 1 équipe U7/U13 + 1 équipe U15/U18 (minimum 2 équipes) + 1 éducateur pour chaque équipe

- **Niveau C** = 1 équipe U7/U18 + 1 éducateur.

Chaque commission départementale doit établir la liste des clubs qui peuvent potentiellement prétendre à une aide. En fonction de ce chiffre, la commission établira un montant pour chaque niveau.
Réponse souhaitée pour le 7 avril 2024.

Questions diverses :

- Présentation de la journée du 8 mai avec la Team Educatrices LFNA
- Question qui se pose sur le nombre d'U15F. pouvant évoluer en U18F. ? Cette saison, il est autorisé 3 U15F., et il est décidé que la saison prochaine seulement 2 U15F. pourront évoluer en U18F.

La Présidente Natacha BERTON lève la séance vers 12h45.

La Présidente,
Natacha BERTON

Procès-Verbal validé le 26/03/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.